



Amicale du Personnel de La Ville et de la Communauté Urbaine

18 Rue de Bretagne

2^{ème} étage

Notre secrétariat est ouvert du
lundi au vendredi sur rendez-vous

Contact 02.33.32.41.65

amicale@ville-alencon.fr

<http://amicale-personnel-cua.fr>



Présentation

- Peuvent adhérer à l'Amicale: toutes personnes salariées des différentes collectivités et établissements publics rattachés lui versant une subvention.
Est amicaliste: le cotisant, le conjoint et les enfants à charge jusqu'à 20 ans
- Les contractuels depuis plus de 3 mois peuvent également adhérer.
- Tout agent souhaitant adhérer à l'Amicale s'engage pour une durée de 5 ans.
- Sont également amicalistes :
 - Les conjoints des agents amicalistes en activité et leurs enfants jusqu'à 20 ans
 - Les retraités qui paient une cotisation.
- Le montant des différentes cotisations est fixé par l'assemblée générale.
- Ont la qualité de membre actif, les employés en activité et les retraités ayant exercé une fonction au sein des collectivités et établissements subventionnant l'Amicale.
- Seuls les membres actifs peuvent exercer des fonctions au sein de l'Amicale et y ont seuls, des droits de vote consultative et délibérative.

Documents à fournir pour l'adhésion

- *une copie de l'arrêté de nomination ou du contrat de travail*
- *indiquer le prénom et la date de naissance du conjoint et des enfants de moins de 20 ans et copie du livret de famille*
- *Remplir le bulletin d'adhésion (en dernière page de ce livret)*

La Carte Amicale

- *La carte vous permet d'obtenir des remises chez certains commerçants.*
- *Elle est à mettre à jour tout le début d'année*

Les membres du bureau

Les co-Présidents

Julien DONNE

Gaëlle MARAIS

Les Trésoriers

Emilie FRONTIN

Eddie GUILLIN

Claire FOUIN

Les secrétaires

Stéphanie ANTOINE

Laure MOISSERON

Laurence GOBLET

Sandrine TOUSSAINT

Les membres

Yannick RIGAULT

Jonathan SLONINA

COMMISSION SOCIALE

- Elle est composée paritairement de représentants de la Ville d'Alençon, de Communauté Urbaine, de l'Amicale et du Directeur Général des Services et d'un représentant du CCAS
Elle se réunit ponctuellement pour examiner des demandes de prêts et de secours:
 - PRETS: ils sont accordés pour résoudre des problèmes ponctuels et temporaires. Ils font l'objet de remboursements mensuels sans intérêts
 - SECOURS: Ils constituent une aide exceptionnelle pour un agent en difficulté passagère.
- Les délibérations de la Commission sont strictement confidentielles. Pour constituer un dossier, les agents doivent prendre contact avec l'un des co-Présidents de l'Amicale.
- Depuis la signature en 1987 d'une convention entre les Collectivités et l'Amicale, tous les agents salariés des différentes Collectivités ou des établissements publics rattachés versant une subvention à l'Amicale, peuvent bénéficier de ces prestations, qu'ils soient ou non amicalistes.

LES GRATIFICATIONS

PRESTATIONS	2020
Mariage ou pacs d'un agent	Bon d'achat de 100€
Naissance d'un enfant	Bon d'achat 100€
Noces d'or ou de diamant	Bon d'achat 100€
Décès d'un amicaliste ou d'un de ses proches : (conjoint, enfant, parents, beaux-parents)	Achat d'une gerbe ou versement d'une somme équivalente à un organisme, si le vœu de la famille 140€
Départ à la retraite	100€ Bon d'achat + Vin d'honneur
Départ d'un amicaliste : <ul style="list-style-type: none"> • après 4 années de présence • après 10 années de présence 	Vin d'honneur Bon d'achat 100€ + vin d'honneur
Participation repas retraité	1,75€

Loisirs

● Arbre de Noël:

Chaque fin d'année un spectacle est organisé pour les enfants des amicalistes (et les enfants vivant au foyer) jusqu'à l'âge de 12 ans.

A la suite du spectacle, des cadeaux, choisis au préalable par les parents, sont distribués: cadeau par enfant jusqu' 9 ans accompagné d'un ballotin de chocolat et un bon d'achat par enfant âgé de 10 à 12 ans.

Un goûter est ensuite proposé.

Tout agent, nouvel employé et adhérent à l'Amicale au plus tard le 1^{er} octobre de l'année en cours, voient leurs enfants inscrits à l'arbre de Noël de l'année concernée.

● Spectacles et sorties:

Chaque année, le bureau de l'Amicale établit un calendrier des différentes manifestations prévues. Il est diffusé en début d'année à tous les adhérents.

Il pourra être complété en cours d'année en fonction des programmations proposées sur Alençon ou la région.

● Voyages :

L'Amicale organise une fois par an, soit un court séjour, soit un voyage, soit un weekend.

Le nombre de participants pourra être limité pour des raisons de financement et d'organisation.

Nos sections

La Chorale

Elle est rattachée à la chorale de Saint Léonard.

Le lundi soir à 20 heures Salle du Dauphin

Cour du Dauphin quartier St Léonard

Responsable
Christiane FO
02.33.28.95

Art Floral

Cette section se réunit environ 8 fois par an, le mercredi soir à 20 heures, généralement Salle Baudelaire.

Les cours sont organisés par la Société d'Horticulture, des fleuristes locaux ou notre Collègue Patrick BOIVIN.

Chaque participant réalise et part avec son bouquet, moyennant une petite participation pour l'achat des fleurs.

Responsable
Isabelle DESM
Danielle BR
Poste 44



Ville et
Communauté
Urbaine
d'Alençon

Amicale du personnel

Arts créatifs

Cette section est basée sur les travaux de broderie (point de croix - broderie Suisse - Hardanger) et leur encadrement. Les séances se déroulent dans la salle de réunion du 18 rue de Bretagne (1er étage).

Le dernier mardi de chaque mois de 15h à 19h

Responsable :
Yveline HUVE
02.33.31.75.57

Couture

Les cours sont donnés par Madame LORIN Anne-Marie, dans la salle de réunion du 18 rue de Bretagne (1er étage).

le lundi soir :
18 heures à 20 heures
le mercredi après-midi:
13 h 30 à 15 h 30
(sauf pendant les vacances scolaires),

Responsable :
Catherine BENO
Service Etat Civ
Poste 4186

Pêche

La section pêche utilise un plan d'eau, mis à la disposition de l'Amicale par la Communauté Urbaine d'Alençon, situé derrière la piscine Alencea.

Il est nécessaire d'avoir une carte de pêche pour pouvoir utiliser ce plan d'eau

Responsable :
Jacky DESCURE
02.33.28.98.29
06.79.93.15.82

TENNIS

Responsable Josette
BLAVETTE
02.33.29.54.25

Cette section participe au championnat FSGT. Les participants au championnat peuvent s'entraîner au Tennis Club d'Alençon et au Tennis Club de Condé sur Sarthe.

PETANQUE

Responsable Jack
FORVEILLE
02.33.26.50.36

Participe au
Championnat FSGT

LES SECTIONS SPORTIVES

La section football participe au challenge et à la coupe organisés par la FSGT. Les matchs se passent le mardi soir à partir de 19h30 excepté pendant les vacances.

La saison se passe sur herbe (septembre – octobre) puis en salle (novembre – février) pour ensuite revenir sur herbe (mars - avril) et la coupe sur mai.

Nous rencontrons des équipes d'autres entreprises et des écoles d'Alençon par match de 8 minutes à 7 contre 7 durant 1h environ.

FOOTBALL

Responsable Jonathan
SLONINA
Poste 4454

UNION NATIONALES DES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET DES AGENTS TERRITORIAUX

Une Association nationale a été créée entre les associations sportives des agents territoriaux. Cette association a pour but de réunir les agents territoriaux lors de compétitions sportives telles que : cross, marathon, semi-marathon, 10 kms sur route, badminton, football...

Les compétitions sont réservées aux agents territoriaux et aux retraités ayant exercé une activité dans une collectivité territoriale.

Cette section participe au championnat de cross FSGT et à différentes courses sur route, courses nature (trail) de la région et au calendrier UNASAT.

CROSS

Responsable
Jocelyne CHESNEL
Poste 4029

Les réductions billetterie

Les sites

Scène nationale Alençon

Espace Aquatique Alencéa

Bowling Arçonnay

Vente de champagne

La Luciole

Autres ventes ponctuelles ou permanente: champagne, chocolats, vins, parfums,...

Les locations

- Les critères d'attributions :
- ❖ amicalistes qui n'ont jamais bénéficié d'une location,
- ❖ Plus grand nombre d'amicalistes dans la même famille ou dans plusieurs familles,
- ❖ 2 amicalistes cotisants actifs dans la même famille,
- ❖ Le moins grand nombre d'attributions retenues,
- ❖ Temps le plus long entre la dernière attribution et la demande,
- ❖ En dernier recours, en cas d'égalité, un tirage au sort est effectué en présence des demandeurs concernés.

La Chapelle d'Abondance

- L'Amicale dispose d'un studio et d'un appartement situés à La Chapelle d'Abondance en Haute Savoie les propose à la location tout au long de l'année.



Les locations

- L'Amicale propose à la location deux mobil homes à l'année dans deux campings:
- **Camping les Alizées à SAINT HILAIRE DE RIEZ en Vendée**



- **Camping de la Plage à FOUESNANT**



A seulement 200 mètres de la mer et 400 mètres de la plage principale de Bénodet, le Camping de la Plage De Benodet vous accueille dans un environnement verdoyant exceptionnel. En plein coeur de la charmante station balnéaire de Bénodet, venez profiter du bel espace aquatique du camping composé d'une piscine couverte et chauffée avec abri rétractable et d'un bassin de natation extérieur chauffé en juillet-août, de 2 toboggans aquatiques, d'une pataugeoire pour enfants et de 2 bains bouillonnants couverts

Les bons vacances

L'Amicale propose des bons vacances :

Quoi ? Un chèque prenant en charge une partie de votre hébergement vacances

Pour qui ? Tous les amicalistes qui déposeront un dossier de demande de bons vacances*

Comment ? Sur présentation d'une facture soldée d'un hébergement réservé pour les vacances d'été

Combien ? Entre 150 et 200 euros maximum ou équivaler à la facture

** Critères d'attribution identiques au location des mobil homes. Non cumulable avec nos offres mobil homes.*

La section retraités

- o Participation de l'Amicale pour les activités des amicalistes retraités:

Types
Portage de repas organisé par la Communauté Urbaine d'Alençon
Voyages sections retraités (1 tous les 2 ans)

En plus des activités proposées par l'Amicale, les retraités peuvent bénéficier des actions spécifiques organisées par la section retraités (sorties, voyages, après-midi récréatifs...)

Responsable : Jean-Paul DELAHAYE

- Vu Président
- Mise à jour informatique
- Carte d'adhésion
- NOËL20...

Bulletin d'adhésion

Je soussigné(e) : Nom :

Prénom :

Date de Naissance :/..../.....

N° de Téléphone :-.....-.....-.....

Conjoint :

Enfants à charge jusqu'à 20 ans :

Adresse mail:@.....

Nom	Prénom	Date de naissance

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Votre Commune employeur :

Service :

DECLARE ADHERER à l'Amicale du Personnel Municipal de la Communauté Urbaine d'Alençon pour une durée minimum de mois, et m'acquitter de ma cotisation annuelle, par prélèvement sur mon salaire de janvier et fixée par l'Assemblée Générale, dont j'accepte toutes modifications, qui sera reconduite tacitement sauf dénonciation écrite de ma part avant le 30 novembre de chaque année.

Fait à le